



115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

Commune de

4 MOIDIEU-DÉTOURBE

Arrêté N°	Objet
2024-C-031	Règlement de la circulation sur RD 502 Porte des Alpes – Enedis – Remplacement poste

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande de ENEDIS et J. GRENOT (contact : Mikael Bonnet au 04.75.67.61.55 ou Emilie Nunes au 04.74.31.36.39) pour effectuer des travaux, avec l'entreprise : MTP (contact lcognet@mtp-energie.fr au 06.51.79.86.88.) : travaux de terrassement pour Pose cable BT et réalisation de 2 fouilles pour boîte de jonction BT et pose Poste PAC4UF « La Détourbe » à implanter ;

Concernant les travaux de l'affaire pour le PC no 038 238 17 1 0012, au nom de FERRAND Arnaud, favorable ; et terrains Famille FERRAND ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux sur la RD 502, vers 7365 Porte des Alpes, au croisement de la route de La Détourbe vers no 2711 ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur ce croisement, vers 7365 Porte des alpes, seront entrepris du 14 novembre au 24 décembre 2024, pour une durée de 20 jours ;

Article 2 – La circulation sera alternée par feux tricolores sur cette voie pendant la durée des travaux ;

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois et du département ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.26.73.69.99.) ;

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.

A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

Fait à Moidieu-Détourbe, le Novembre 2024.



Le Maire,
Christian PETREQUIN

MOIDIEU - DÉTOURBE

05 NOV. 2024

Publiée sur le site www.moidieu-detourbe.fr le :

05/11/2024

1994 年 5 月 10 日

